

LS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----*-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----*-----

DECRET N° 2013-15 DU 11 FEVRIER 2013

portant nomination du Président et
des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Nationale
de Gestion de la Gratuité de la Césarienne.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu La loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-0191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères;
- Vu le décret n° 2012-272 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé;
- Vu le décret n° 2008-730 du 22 décembre 2008 portant institution de la gratuité de la césarienne au Bénin;
- Vu le décret n° 2009-096 du 30 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Gestion de la gratuité de la Césarienne (ANGC);
- Vu le décret N° 2009-455 du 07 septembre 2009 portant nomination du Président



et des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne;

Sur proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 novembre 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne, les personnes dont les noms suivent, représentantes des personnalités et institutions ci-après :

- Madame AGBOHOUI Olga épouse HOUINATO, représentant le Ministre de la Santé ;
- Madame ADAHOU HOUNKANRIN Carine, représentant le Ministre en charge de la Décentralisation ;
- Monsieur ABOUDOU YOUSSEAU Saliou, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur GNAMMI SAMBIENI Etienne, représentant le Ministre en charge de la Famille ;
- Monsieur de SOUZA José, représentant les Médecins de la Société de Gynécologie et d'Obstétrique du Bénin et du Togo (SGOBT) ;
- Madame MONTEIRO Laurence, représentant l'Association Nationale des Sages Femmes ;
- Monsieur ADEBO Falilou, représentant l'Ordre National des Pharmaciens ;
- Monsieur GBADAMASSI Sadikou, représentant le personnel de l'Agence Nationale ;

Article 2 : Madame AGBOHOUI Olga épouse HOUINATO est nommée Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne.

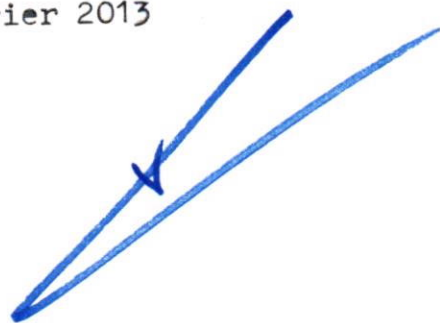
Article 3 : La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois (03) ans et prend effet pour compter de la date de leur prise de fonction.



Article 4 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

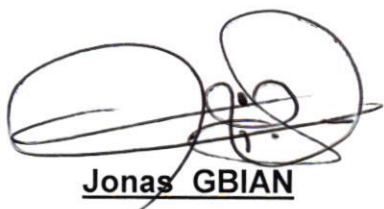
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de
l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du
Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Santé,



Jonas GBIAN



Dorothée A. KINDE-GAZARD

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - HCJ 2 - CES 2 - HAAC - PRIMATURE 4 MS 4 MEF 4 SGG 4 -
AUTRES MINISTERES 25 - PREFETS 6 - DGTCPC-DGID-DGDDI 5 - DPE-DLC-INSAE 6 - DGCST 2 -
BCP 1 - ONIP-GCONB-ABP 3 - BN-UAC-ENAM-FADESP-UNIPAR-FDSP-CCIB 7 - OMS 1 - UNFPA
1 - USAID 1 - PNUD 1 - UNICEF 1 - JO 1

